



Le cadre législatif et réglementaire, y compris les mesures d'écofiscalité, est renforcé pour mettre en œuvre l'économie circulaire conformément à sa hiérarchie des stratégies

Pourquoi ce jalon?

- Le cadre législatif et réglementaire constitue un levier majeur pour structurer la transition vers l'économie circulaire, en assurant le respect de la hiérarchie des stratégies (écoconception, réemploi, optimisation des opérations, avant recyclage et valorisation).
- La [Stratégie fédérale de développement durable](#) influence les orientations provinciales notamment via des outils d'écofiscalité.
- Au Québec, la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#) met de l'avant l'écofiscalité comme outil d'incitation : taxes, crédits, redevances, consignes, permis, etc.
- Des progrès sont visibles, comme la Responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée à la collecte sélective. Toutefois, certaines mesures favorisent encore le recyclage, au détriment de stratégies circulaires en amont.
- Le comité de spécialistes appelle à aller plus loin : adopter une réglementation agile, capable de s'adapter aux réalités sectorielles, lever les blocages juridiques et orienter les incitatifs vers les stratégies les plus efficaces.
- Un cadre normatif renforcé permettrait d'harmoniser les pratiques circulaires entre secteurs et filières, d'assurer la cohérence des politiques publiques et de préparer le terrain pour d'autres jalons-clés (cibles de circularité, réorientation des investissements, plans d'action).
- Ce jalon est structurant : il vise à repositionner la réglementation comme moteur du changement systémique, en cohérence avec les principes de l'économie circulaire.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	---------------	-----------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé



Gouvernements et organismes publics



Réseau de recherche
en économie circulaire
du Québec

Comment pourrait-on s'y rendre ?

- Déployer des stratégies législatives et réglementaires cohérentes avec l'économie circulaire, en élargissant notamment l'assiette de la taxe sur les matières résiduelles (TMR) à de nouveaux flux (plastiques, déchets de construction, électroniques), afin de favoriser des comportements durables.
- Accroître les capacités de mise en œuvre en augmentant les ressources allouées à l'application des réglementations existantes et en exerçant une pression concertée pour renforcer l'action gouvernementale.
- Subventionner l'écoconception et l'économie de fonctionnalité à partir des revenus de l'écofiscalité, en les priorisant par rapport à la valorisation ou à la gestion en fin de vie.
- Étendre la REP à de nouveaux secteurs, au-delà des emballages et produits électroniques : textile, construction, biens durables, etc.
- Intégrer explicitement la hiérarchie des stratégies dans les lois existantes (ex. [Loi sur la qualité de l'environnement](#) - LQE).
- Encourager l'écoconception des produits et des processus dès la phase de planification, avec des indicateurs de performance pour évaluer l'impact (ex. proportion de matériaux recyclés ou réutilisés, quantité de déchets évités).
- Mettre en place un système d'indicateurs de conformité et de performance environnementale pour suivre l'application effective des stratégies circulaires.
- Identifier les vides juridiques ou les blocages réglementaires (y compris dans des législations connexes) qui freinent le déploiement des stratégies de circularité.
- Élaborer un cadre juridique transversal (ex. loi-cadre sur l'économie circulaire) ou des règlements contraignants sectoriels, accompagnés de guides, incitatifs et mécanismes de contrôle adaptés.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- L'existence de bases fiscales et réglementaires déjà établies : REP, TMR (incinération et enfouissement).
- Des expertises juridiques et environnementales reconnues au Québec (ex. CÉRIU, Institut EDS, Université Laval).
- Des précédents législatifs en Europe et au Canada qui montrent l'efficacité d'un cadre fort.
- Une volonté institutionnelle de mieux arrimer fiscalité et transition écologique (ex. [Plan pour une économie verte 2030](#)).

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Des contradictions persistantes entre les cadres réglementaires et les objectifs d'économie circulaire (ex. certaines normes pénalisant l'usage de matériaux recyclés).
- Une réticence à adopter des mesures écofiscales plus ambitieuses (ex. dans l'industrie du bâtiment, la taxe sur l'enfouissement des matériaux n'est pas suffisamment dissuasive et les subventions pas assez importantes. Les constructions doivent être couvertes par la Garantie de

construction résidentielle (GCR) mais l'utilisation élevée de matériaux recyclés peut compromettre l'obtention de cette garantie).

- Des ressources financières et humaines limitées pour soutenir une mise en œuvre rigoureuse, notamment en phase de consolidation.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Quelles mesures réglementaires permettraient d'encadrer efficacement l'écoconception et d'éviter la survalorisation du recyclage ?
- Quels mécanismes fiscaux pourraient mieux inciter les entreprises à adopter des stratégies circulaires en amont ?
- Comment mesurer efficacement les résultats des politiques d'économie circulaire et ajuster les stratégies en conséquence ?

Ressources

- Bernard Korai & Johanne Whitmore (2021). [L'économie circulaire au Québec - Quelles options pour la stratégie gouvernementale en développement durable 2022-2027 ?](#) (CIRANO).
- Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE). 2024. [Nos actions](#)
- Chatham House (2024). [How circular economy can revise the sustainable development goals](#)
- ÉEQ, CPEQ & CPQ (2018). [Circular economy in Quebec: Economic opportunities and impacts](#)
- Équiterre. 2025. [Interdire la destruction des biens invendus](#)
- Gouvernement du Québec. (n.d.). [Plan pour une économie verte 2030](#)
- Jagou, S., & Raufflet, E. (2025). [Co-construction as Implementation: The Circular Economy](#)
- [Experience in Quebec—Consolidation Stage \(2021–2024\)](#). In Accelerating the Socio-Ecological Transition. Springer.
- Korai, B., Whitmore, J. 2021. [L'économie circulaire au Québec - Quelles options pour la stratégie gouvernementale en développement durable 2022-2027 ?](#) (2021RP-03, CIRANO).
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (n.d.). [Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises](#)
- Niang, A., Bourdin, S., & Torre, A. (2024). [The geography of circular economy: job creation, territorial embeddedness and local public policies](#). Journal of Environmental Planning and Management, 67(12), 2939-2954.

À propos

Cette fiche jalon met en lumière des pistes d'action concrètes et contextualisées pour accélérer la transition. Elle n'est pas prescriptive, mais vise à alimenter la réflexion, stimuler la mobilisation et favoriser l'alignement des efforts vers la [vision 2050: un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Vos contributions pour l'enrichir sont les bienvenues à : info@rrecq.ca

Version : octobre 2025